

## Conditions Générales de Vente

MAJ : 07/12/2022

Le camping municipal du Cap de l'Homy est ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre avec une permanence 24h/24. La date d'ouverture des réservations est indiquée sur le site et possible jusqu'au 30 juin pour les emplacements nus et 31 août pour les locatifs.

Le camping est municipal. Les tarifs sont votés chaque année par les élus. Il ne peut donc y avoir ni remise ni ristourne.

De plus, s'agissant d'une comptabilité publique, les opérations d'encaissement doivent être rigoureuses. Veillez à bien déclarer les accompagnants, véhicules, matériels... Les annulations et remboursements sont aussi rigoureusement encadrés par le Trésor Public qui impose des justificatifs précis et des paiements en temps.

Il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales de vente qui s'appliquent aux séjours réservés ou de passage. Tout séjour au sein du camping implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

Le Camping du Cap de l'Homy propose :

- une aire de camping-cars,
- un terrain de camping pouvant accueillir des tentes, camping-cars, vans et caravanes,
- des lodges Nature (locatifs).

Les emplacements électriques (camping/aire de camping-cars) sont équipés d'une borne électrique avec prise européenne, il est conseillé d'apporter votre adaptateur (prêt possible à la réception, stock limité) et une rallonge de 25 mètres.

Les jours d'arrivée et de départ sont libres pour l'aire de camping-cars et le camping (sous réserve des disponibilités planning). Les arrivées et les départs doivent être faits pendant les heures d'ouverture de la réception.

Nous n'avons ni mobil-home, ni chalet dans le camping.

Les double-essieux (caravanes, camping-cars...) et les équipements poids lourds, ne sont pas compatibles avec la nature du sol.

### **1. Aire de camping-cars (non réservable) :**

Le forfait de base comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes. Branchement électrique de 10 A inclus. 6 personnes maximum au total (enfants et bébé inclus) sur l'emplacement (supplément tarifaire pour les personnes supplémentaires au forfait). Sur un emplacement « aire de camping-cars », il n'y aura pas plus d'1 véhicule par place.



Sont tolérés :

- Les remorques supplémentaires mais sont à signaler à la réception pour accord,
- Les 2 roues (vélos, vélos électriques, cyclomoteurs...)
- Les pop-up roofs des vans (avec accès intérieur),
- Les stores/marquises ainsi que tonnelles sans paroi verticale et sans moustiquaire.



Sont interdits :

- Les caravanes
- Les véhicules supplémentaires (sauf 2 roues),
- Les tentes : tentes adossées au véhicule, tentes sur toit avec accès par l'extérieur, tentes pour chien, tentes-jouet, tentes de stockage, tentes abri-solaire...
- Auvents, bâches, parois verticales (y compris moustiquaires...), paravents,
- Les cuisines extérieures.

En cas de doute sur votre équipement, consultez la réception.

Un sanitaire est dédié à l'aire de camping-cars. Un kiosque à vaisselle et une borne de services sont également à disposition et inclus dans le forfait.

## **2. Emplacements camping (tentes et caravanes/camping-cars) :**

Le forfait de base<sup>(1)</sup> comprend un emplacement nu avec 1 ou 2 personnes.

Sur un emplacement tente, il n'y aura pas plus de 3 installations (petites tentes) et une voiture légère.  
Sur un emplacement caravane, il n'y aura pas plus d'une caravane OU d'un véhicule à usage d'hébergement<sup>(2)</sup>, une petite tente et une voiture. (En accord avec le camping, des petites tentes supplémentaires – dans la limite du raisonnable et des consignes sécurité - peuvent être installées, des suppléments tarifaires seront appliqués si personnes supplémentaires). Sur TOUS les emplacements il n'y aura pas plus de 6 personnes, enfants et bébés compris. Une voiture supplémentaire par emplacement (supplément facturé) peut être tolérée (à condition que les deux voitures logent sur l'emplacement sans gêner la circulation). Tout véhicule (y compris ceux stationnant sur le parking) doit être signalé à la réception (immatriculation et dates de séjour), ainsi que tous les mouvements de personnes.

Consultez la Réception si vous avez un doute concernant votre matériel pour savoir s'il est autorisé. Un récapitulatif est disponible sur le site internet dans l'onglet « documents utiles »

<sup>(1)</sup> L'accès à la borne de services située dans l'aire de camping-cars est inclus dans les forfaits camping et camping-car.

<sup>(2)</sup> un véhicule à usage d'hébergement = servant de couchage

## **3. Locations de Lodges Nature (locatifs, sur réservation) :**

Consultez les tarifs et périodes de location sur le site internet.

5 personnes maximum par location. Location à la semaine :

- du samedi 17h au samedi 10h
- du mercredi 17h au mercredi 10h

Sont strictement interdits sur la zone locative et dans les locatifs :

- Les animaux
- 2ème voiture, camping-car, van ou véhicule aménagé
- Tentes...

L'arrivée se fait à partir de 17h00 et pendant les horaires d'ouverture de la réception.

En prenant possession du locatif, le client doit contrôler l'exactitude de l'inventaire affiché dans le locatif et signaler toute anomalie dans les plus brefs délais.

Le départ se fait, après l'état des lieux, entre 8h30 (9h en mai) et 10h00, le samedi ou le mercredi du départ, ou pendant les horaires d'ouverture de la réception si départ anticipé (dans ce cas, voir la faisabilité avec la Réception)

Pour le remplacement du petit matériel qui serait manquant ou détérioré une caution sera retenue en plus du montant du séjour (voir tarifs). Le client peut également remplacer lui-même l'objet cassé ou abîmé par le modèle équivalent qu'il trouvera dans le commerce. En cas de dégradation plus lourdes, le montant des réparations pourra être réclamé au locataire sur présentation de la facture de réparation.

La fourniture en gaz et en électricité du lodge sont inclus dans le prix de la location.

#### **4. Réservations**

Frais de dossiers : 30 € (voir § conditions de vente 9.1)

Deux tiers d'emplacements nus et 15 locatifs sont disponibles à la réservation :

Les réservations (voir date d'ouverture sur le site internet) sont possibles jusqu'au 30 juin pour les emplacements camping et jusqu'au 31 août pour les locatifs.

Les réservations doivent être effectuées par la personne majeure qui sera titulaire de l'emplacement et présente sur cet emplacement pendant toute la durée du séjour : il est donc interdit de réserver pour une tierce personne. En effet, le système de gestion est le suivant : une réservation = 1 famille = 1 emplacement = 1 paiement. Effectuez votre demande de réservation sur notre site internet, via notre module dédié. Nous ne prenons les réservations ni par téléphone ni par mail, ni par courrier.

##### ➤ **Pour effectuer une réservation :**

1. Saisissez toutes les informations demandées : le nombre de personnes et matériel sont **INDISPENSABLES** (ils permettent l'attribution d'une place adéquate),
2. Vous visualiserez directement en ligne le coût du séjour (selon les informations que vous aurez saisies),  
*Il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans son formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, catégorie de place, dates de séjour, prix...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation par le paiement de l'acompte.*
3. Après envoi de votre demande, un email d'accusé/réception vous sera adressé automatiquement,
4. Votre demande sera traitée par le camping (délai de traitement environ 3 semaines pour janvier-février, période chargée) :
  - elle pourra être refusée :
    - si elle est incomplète
    - si le camping est complet pour la période ou
    - si l'équipement est incompatible avec la catégorie de places restantes ou
    - si le client ou l'un de ses accompagnants n'a pas respecté le règlement et /ou a porté préjudice au camping ou à son personnel lors d'un précédent séjour : défaut de paiement, comportement inapproprié, dangereux ou incompatible avec le règlement intérieur...
  - si elle est acceptée, vous recevrez un devis rappelant les dates de séjour et le numéro de la place/lodge attribué(e). Les modalités de paiement de l'acompte y seront également indiquées,
5. Pour valider le devis et donc votre réservation, vous devrez procéder au paiement :
  - en ligne (hyperlien fourni sur le devis) – vérifiez avec votre banque la compatibilité Secure 3D de votre carte bancaire.
  - par chèque (chèque français uniquement).



NB : Il n'est pas possible de payer par IBAN.

- Les places de camping sont attribuées en fonction du planning de réservation, de vos dates de séjour et du nombre de personnes (pas en fonction de la taille de votre équipement).
- Le camping se réserve le droit de changer le client d'emplacement ou d'hébergement en cas de force majeure ou problème grave.
- Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux clients se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'emplacement ou de l'hébergement. Toute occupation constatée sans formalité entraînera la facturation d'une indemnité de séjour au moins égale au nombre de visiteurs et l'expulsion immédiate

Attention : le paiement de l'acompte vous engage. Il constitue un contrat établi entre le camping et le client, aucun changement de place/de locatif n'est possible après paiement de l'acompte. Avec une réservation, vous vous engagez à payer pour toutes les nuitées réservées. Aucun remboursement autre que les cas de remboursement prévus dans nos conditions générales de vente ne sera possible.

## **5. Places de passage (non réservables)**

Il est possible d'obtenir une place de passage, sous réserve de disponibilité. Ces places sont également attribuées selon :

- le type de matériel (pas selon sa taille)
- le nombre de personnes
- et par ordre d'arrivée à la réception.

Le titulaire de la place (personne majeure), doit, pour ce faire, se présenter lui-même à la réception du camping avec sa pièce d'identité et celle de chaque participant ainsi que l'immatriculation de son véhicule. **Il est interdit de prendre une place pour le compte d'une tierce personne.**

## **6. Conditions d'accès**

Dans le cas où le client ou ses accompagnants n'auraient pas respecté les CGV et ou le règlement intérieur y compris les années antérieures, le camping se réserve le droit de leur refuser l'accès au camping et/ou à la réservation, ceci sans réserve de temps.

## **7. Animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés uniquement sur le camping et l'aire de camping-cars moyennant une redevance par animal sous condition de vaccination antirabique à jour (carnet de vaccination faisant foi) et sous la responsabilité de leurs maîtres (cf conditions dans le règlement). Attention, les animaux sont strictement interdits dans les locatifs et la zone locative.

## **8. Les tarifs**

Les tarifs sont votés par le conseil municipal de la commune de Lit et Mixe. Ils sont indiqués en TTC et sont affichés à la réception et sur notre site internet. La taxe de séjour, votée par la communauté de commune Côte Landes Nature est payable en plus des tarifs indiqués.

Les tarifs incluent l'accès aux sanitaires, à l'aire de jeux, l'aire de service, l'eau chaude. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rubriques détaillées dans le tarif (exemple : personne supplémentaire – dans les limites autorisées – animaux...)

Le camping se réserve le droit de facturer le nombre total de personnes déclarées à la réservation, validée par l'acompte, s'il constate un abus visant l'obtention d'une plus grande place.

Une caution sera demandée : pour le prêt d'une prise européenne, la location d'un frigo, l'utilisation d'un casier de recharge téléphone, la location d'un lodge... Elle sera facturée en cas de dégradation, casse, perte de clés, salissure des locatifs....

## **9. Les paiements à effectuer :**

### **9.1 Conditions de Vente :**

Frais de dossiers.....30€ <sup>(3)</sup>

Ces frais de dossier sont facturés pour chaque séjour réservé (un séjour réservé a fait l'objet d'une demande de réservation, d'un devis, du paiement d'un acompte). Ces frais de dossier viennent en plus des tarifs de base. Les clients de passage ne sont pas concernés par ces frais de dossier.

Acompte réservation.....25% <sup>(4)</sup> sur le montant total (TTC) du devis établi (Hors Taxe de Séjour).

Par le paiement, vous avez ainsi accepté les conditions de vente.

Le règlement s'effectuera :

- par paiement sécurisé en ligne (hyperlien communiqué sur le devis)
- ou par chèque bancaire français<sup>(1)</sup>.

Une facture d'acompte vous sera envoyée par e-mail ou courrier sur demande.

<sup>(1)</sup> *Les chèques sont à effectuer à l'ordre du Régisseur des recettes du camping du cap de l'Homy*

### **9.2 Solde de tout compte (paiement sur place à la fin du séjour) :**

Il comprend le solde du séjour et les personnes et/ou voiture supplémentaire et les taxes de séjour.

Vous pourrez régler :

- en espèces,
- par carte bancaire (Maestro, Mastercard, Visa, Visa Electron...).
- Les cartes American Express ne sont pas acceptées.
- ou chèque bancaire français<sup>(1)</sup>.

Pour les séjours réservés (emplacements camping et lodges) : si vous décidez de partir avant la fin du séjour, ou pour le cas d'un départ anticipé à l'initiative du responsable du camping ou de son représentant, vous devrez payer toutes les nuitées réservées (et donc payer votre séjour jusqu'à la fin de votre réservation). Le camping disposera alors librement de votre emplacement/lodge. L'emplacement ou locatif pourra être loué dès votre départ.

NB :

Dans tous les cas, les paiements par virement ou IBAN ne sont pas possibles. Le règlement effectué par le client ne sera considéré comme définitif qu'après encaissement effectif des sommes dues au camping.

En cas de retard de règlement au-delà de la fin de séjour, une indemnité forfaitaire de 40 euro TTC pourra être appliquée par le camping, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

### 9.2.1 Pour les emplacements :

Le paiement doit se faire de préférence la veille de votre départ ou le jour même avant 12h. Un départ au-delà de 12 h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

### 9.2.2 Pour les locations :

Le paiement se fera après état des lieux, entre 08h30 (9h00 en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ ou pendant les horaires de la réception en cas de départ anticipé (consultez la réception).

Vous devez, au plus tard, la veille de votre départ, prendre rendez-vous à la réception pour l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant a vidé ses affaires du locatif et a fini de le nettoyer. Créneaux possibles d'état lieux : de 8h30 (9h00 en mai) à 10h toutes les 10 minutes. Un départ au-delà de 10h entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le client devra s'acquitter d'une somme forfaitaire pour le nettoyage (caution de 45 €).

## 9.3 Annulation et cas de remboursement :

- Annulation du fait du client :

<sup>(3)</sup> Les frais de dossiers ne peuvent en aucun cas être récupérés par le client.

<sup>(4)</sup> Le camping peut rembourser l'acompte au client en cas d'annulation uniquement dans les cas suivants (pour les cas liés à la Pandémie voir § 9.4) :

- si le client fournit un justificatif par courrier recommandé avec A.R. dans le délai imparti (voir ci-dessous)  
Exemples de justificatifs : certificat médical signé et tamponné par le médecin, certificat de sinistre (incendie, cambriolages, explosion...), déclaration d'accident, certificat de décès du client, de son conjoint ou enfants. Tous ces justificatifs devront être impérativement signés et tamponnés par l'organisme les attestant.
- ET si la demande d'annulation (réception du dossier de remboursement avec les justificatifs par courrier A.R.) intervient au moins 1 mois avant la date d'arrivée (date de début de la réservation), cachet de La Poste faisant foi. Exemple : Si la réservation commence le 20 juillet, il faut que le cachet de La Poste soit au plus tard le 20 juin.

Pour faciliter la démarche, veuillez prendre contact par mail avec la Réception du camping pour connaître les documents nécessaires à la constitution du dossier de remboursement (dossier à compléter, RIB, certificats...). Ces pièces justificatives sont indispensables pour la validation du remboursement par le Trésor Public.

- Annulation du fait du camping :

Le Camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Pour toute annulation provenant de la part du Camping, sauf cas de force majeure ou pandémie ou faute du client, le règlement sera remboursé intégralement. Cependant, cette annulation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.

- Droit de rétractation :

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

#### **9.4 Annulation en cas de pandémie :**

Des cas de remboursements exceptionnels (dérogation) s'ajoutent aux conditions de remboursement habituelles citées en § 9.3 « Annulation et cas de remboursement », voir ci-dessous :

##### **9.4.1 cas de fermeture administrative du camping :**

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au camping, les sommes versées par le client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement.

Le camping ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

##### **9.4.2 Impossibilité pour le client de profiter de sa réservation :**

- **Cas d'un client ne pouvant être vacciné (contre-indication) :**

Si le client ne peut pas être vacciné contre la COVID 19 (cas d'une contre-indication médicale uniquement), le client peut prétendre à un remboursement de l'acompte s'il fournit un certificat médical tamponné et signé par L.R.A.R attestant de ce fait. Les frais de dossier resteront acquis au camping.

- **Cas d'un client atteint par la COVID 19 :**

Toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues, donnera lieu au remboursement de l'acompte. Les frais de dossier resteront acquis au camping. Dans tous les cas, le client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation : certificat tamponné et signé par les organismes l'attestant.

- **Cas de restrictions de déplacement (mesures gouvernementales) :**

Dans l'hypothèse où le client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les clients, le camping remboursera les sommes payées d'avance. Les frais de dossier resteront acquis au camping. Dans tous les cas, le client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation

- **Cas de congés décalés par l'employeur en raison de la crise COVID 19**

Dans le cas où l'employeur du titulaire - ou de ses accompagnants déclarés à la réservation - décale les congés pour raison liées au COVID 19, le client peut demander soit un décalage de son séjour (si cela est possible pour le camping, sous réserve de disponibilités), soit un remboursement s'il peut fournir dans les deux cas : une attestation de l'employeur **signée et tamponnée** indiquant que le motif de décalage est lié à la COVID 19 par L.R.A.R

Pour ces quatre cas de remboursements exceptionnels, merci de prendre contact par mail avec la réception en indiquant votre numéro de client pour connaître précisément les pièces justificatives à fournir et dossier à remplir.

## 9.5 Tableau récapitulatif cas de remboursements :

### 9.5.1 Remboursement cas de figure CGV habituelles pour rappel :

Cas de figure/conditions :	Documents requis pour dossier complet :	Délai et conditions. Se référer aux détails du § « Annulation et cas de remboursement » :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Problème médical (autre que COVID)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat médical <b><u>tamponné et signé</u></b></li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R au moins 1 mois avant la date d'arrivée
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sinistre : accident, incendie, cambriolages, explosion, inondation...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat de sinistre d'une autorité comme assurance</li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R au moins 1 mois avant la date d'arrivée

### 9.5.2 Cas de remboursements exceptionnels liés à la pandémie COVID 19

Cas de figure/conditions :	Documents requis pour dossier complet :	Délai et conditions. Se référer aux détails du § 9.4 « Annulation en cas de pandémie »
Personne ne pouvant pas être vaccinée (contre-indication médicale)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat médical <b><u>tamponné et signé</u></b></li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Pas de délai minimum. Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R
Personne ou son accompagnant dont les congés ont été décalés ou supprimés par l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation employeur <b><u>tamponnée et signée</u></b></li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Pas de délai minimum. Prévenir la Réception puis envoyer le dossier complet par L.R.A.R
Frontières bloquées ou restrictions gouvernementales de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Copie carte identité/passeport</li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Pas de délai minimum Pas de recommandé Adresser les pièces justificatives à la réception par mail
Titulaire ou accompagnant malade du COVID 19	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat <b><u>médical tamponné et signé</u></b> indiquant que la personne a le COVID 19.</li> <li>Dossier IBAN (le demander par mail au camping)</li> </ul>	Prendre contact avec la réception. Pas de délai minimum Pas de recommandé. Envoyer les pièces justificatives par email



## **10. Règlement du Camping et autres documents contractuels**

En confirmant sa réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location de parcelle ou de locatif. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage pour lui et ses ayants-droits à respecter les termes du règlement. En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le camping pourra résilier la location sans dédommagement comme indiqué au règlement intérieur. En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du client sans dédommagement. Sont notamment concernées les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit et la circulation nocturne, la déclaration de fausses informations lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping.

Le camping rappelle que les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence sur le camping pendant toute la durée de leur séjour d'au moins un de leurs parents ou d'un représentant désigné par l'un des parents. De plus la décharge parentale - spécifique au camping - dûment remplie est exigée. Ce document est à demander au camping EN AMONT et à retourner complété par mail : [contact@camping-cap.com](mailto:contact@camping-cap.com) AVANT la date de séjour des mineurs. Cette décharge parentale devra également être accompagnée de la copie de la carte d'identité d'au moins un parent. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.

Responsabilité civile : le camping a souscrit une responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être tenu responsable. Le demandeur doit en apporter la preuve formelle. Le camping se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégradations des tentes, caravanes ainsi que leur contenu, en cas d'aléas liés à l'environnement naturel : chutes de pommes de pins, résine, inondations des installations et événements climatiques liés aux intempéries...

À l'arrivée au camping, le client doit disposer :

- d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
- d'une assurance pour le matériel qui lui est mis à disposition par le camping,

➔ Il doit être en mesure de produire les attestations si elles lui sont demandées

Il est rappelé également que le parking n'est pas gardé et que le stationnement se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

## **11. Réclamation, suggestion, litige, médiation de la consommation :**

Un formulaire est disponible à l'accueil pour des réclamations et suggestions. Toute réclamation concernant des prestations non conformes au règlement intérieur ou aux CGV peut être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception au Camping.

Tous les litiges auxquels les achats de Services conclus en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Camping et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

En cas de litige et après avoir saisi le service clientèle du professionnel, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de ce professionnel.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

BAYONNE MEDIATION

3 rue du Hameau

64200 BIARRITZ

## **12. Heure d'arrivée et de départ :**

Les arrivées et solde de séjour doivent impérativement s'effectuer pendant les horaires d'ouverture de la réception. Consultez nos horaires d'ouverture : <http://www.camping-cap.com/infos-pratiques/>

### **12.1 Arrivée :**

Emplacements Camping : à partir de 14h00 et jusqu'à la fermeture de la réception

Lodges Nature : de 17h00 et jusqu'à la fermeture de la réception

### **12.2 Départ :**

Emplacement Camping : avant 12h00, à partir de 8h30 (9h00 en mai) dans le cas d'un paiement le jour du départ. Dès 7h si paiement la veille (ouverture des barrières de 7h à 22h).

Lodges Nature : Entre 8h30 (9h en mai) et 10h00 le mercredi ou le samedi du départ, après inventaire (voir § 9.2.2) et pendant les horaires d'ouverture de la réception. En cas de départ anticipé, consultez la Réception.

Pour tout départ au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée

## **13. Non-présentation sur le terrain de camping ou arrivée retardée :**

### **13.1 Arrivée retardée :**

Toute arrivée retardée doit être impérativement signalée au plus tard avant 20 h le jour de l'arrivée prévu (de préférence par mail en indiquant votre numéro de client).

### **13.2 Non présentation :**

Au-delà de 24 heures de non présentation sur un emplacement ou un hébergement et sans nouvelles de votre arrivée (de préférence par mail en rappelant votre numéro client), le camping disposera librement de votre emplacement/hébergement qui pourra être reloué.

Nous conserverons alors les frais de dossier et les 25% d'acompte (sommes déjà versées à la réservation) en application de nos conditions de vente.

## **14. Accès au camping ou réservation refusée :**

La Direction se réserve le droit de refuser l'accès/la réservation aux personnes n'ayant pas respecté les CGV et le règlement ou ayant présenté des défauts de paiement (non-paiement ou retard de paiement) - y compris les années antérieures.

## **15. Informatique et liberté et Droit à l'image :**

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom et adresse :

Camping du Cap de l'Homy 600 avenue de l'océan – 40170 Lit et Mixe

Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez-nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.

Plus d'informations sur notre site internet.

## **16. ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet (onglet « documents utiles ») et prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au client est celle en vigueur sur le site internet (onglet « documents utiles »).

**Ainsi vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et de réservation, enregistrées par le camping municipal du Cap de l'Homy et acceptez de vous conformer au règlement intérieur.**

07/12/2022